



Fiche de données de sécurité

Nom de la matière : M-301 ARMAKLEEN

ID FDS : 82849 FR

Section 1 – IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

Nom de la matière

M-301 ArmaKleen

Code du produit

6338, 6438

Code de formule 42000116

Synonymes

Non disponible.

Usage du produit

Nettoyant aqueux alcalin concentré à diluer dans l'eau pour le nettoyage des matériaux ferreux. Si ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres produits, consulter les Fiches de données de sécurité de ces produits.

Restrictions d'utilisation

À usage professionnel seulement.

FABRICANT

Church & Dwight
The ArmaKleen^{MC} Company
469 North Harrison Street
Princeton, NJ 08543, USA
Téléphone : (800) 332-5424
www.churchdwight.com

FOURNISSEUR

Safety-Kleen Systems, Inc.
2600 North Central Expressway
Suite 200
Richardson, TX 75080, USA
Téléphone : 1-800-669-5740
www.safety-kleen.com

IMPORTATEUR/DISTRIBUTEUR

Safety-Kleen Canada Inc.
25 Regan Road
Brampton, Ontario, Canada L1A 1B2
Téléphone : 1-800-669-5740

Numéro de téléphone d'urgence

Médicale : 1-888-234-1828 Chimique : 1-800-424-9300 (CHEMTREC)

Date de la version

6 mars 2017

Remplace la version du

14 avril 2015

Date de la version originale

4 août 1998

Section 2 – IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification conforme à l'Annexe 1 du Règlement sur les produits dangereux (DORS/2015-17) du Canada et à l'alinéa (d) du 29 CFR 1910.1200 des États-Unis.

Matières corrosives pour les métaux, Catégorie 1
Toxicité aiguë, Ingestion, Catégorie 4
Corrosion/Irritation de la peau, Catégorie 1A
Lésions oculaires graves/Irritation oculaire, Catégorie 1
Dangers pour la santé non classés ailleurs, Catégorie 1

Fiche de données de sécurité

Nom de la matière : M-301 ARMAKLEEN

ID FDS : 82849 FR

Éléments du SGH sur les étiquettes

Symboles



Mention(s) de danger

Danger

Mention d'avertissement

Peut être corrosif pour les métaux.

Nocif par ingestion.

Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.

Provoque de graves lésions des voies respiratoires.

Conseil(s) de prudence

Prévention

Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Ne pas respirer les gaz, le brouillard, les vapeurs, les aérosols. Porter des gants/vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage. Se laver soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant ce produit.

Intervention

Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la personne en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer de rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. En cas d'irritation cutanée ou d'exanthème : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Stockage

Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure résistante à la corrosion. Garder sous clé. Ne pas stocker à des températures inférieures à 4,4°C (40°F).

Élimination

Éliminer le contenu/le récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale, internationale.

Énoncé(s) sur la toxicité aiguë inconnue

0 % du mélange est composé d'ingrédients dont la toxicité aiguë est inconnue.

Autres dangers

Peut provoquer des lésions du tube digestif.

Section 3 - COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

N° CAS	Nom du composant	Pourcentage
7732-18-5	Eau	73-80

Fiche de données de sécurité

Nom de la matière : M-301 ARMAKLEEN

ID FDS : 82849 FR

1310-58-3	Hydroxyde de potassium	14-16
3302-10-1	Acide 3,5,5-triméthylhexanoïque	3,8-4,2
527-07-1	Gluconate de sodium	1,9-2,1
68987-81-5	Alcools en C6-10 éthoxylés et propoxylés	3,3-3,7
584-08-7	Carbonate de potassium	0,95-1,05
68439-46-3	Alcools en C9-11 éthoxylés	2,4-2,6

Section 4 – MESURES DE PREMIERS SECOURS

Inhalation

EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. En cas d'irritation cutanée ou d'exanthème : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la personne en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer de rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Ingestion

EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Symptômes/effets les plus importants

Aigus

Nocif par ingestion. Provoque des brûlures cutanées, des brûlures oculaires. Provoque de graves lésions des voies respiratoires. Peut provoquer de graves brûlures de la bouche, de la gorge et du tube digestif.

Retardés

On ne dispose d'aucune information sur des effets nocifs importants.

Indication de la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Administrer un traitement symptomatique et de soutien. Éviter le lavage gastrique.

Section 5 – MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés

Utiliser des agents d'extinction qui conviennent pour circonscrire l'incendie.

Agents extincteurs inappropriés

Ne pas utiliser de jets d'eau à haute pression. Éviter d'utiliser un jet d'eau direct. Peut réagir violemment avec l'eau dans des conditions de températures et pressions normales.

Fiche de données de sécurité

Nom de la matière : M-301 ARMAKLEEN

ID FDS : 82849 FR

Dangers spéciaux posés par le produit chimique

La matière chauffée peut provoquer des brûlures thermiques. Peut être corrosif pour les métaux. Réagit violemment avec les acides. Réaction exothermique avec les matières combustibles.

Produits de combustion dangereux

La combustion peut produire des vapeurs corrosives.

Conseils pour les pompiers

Les récipients exposés à la chaleur peuvent éclater ou exploser.

Mesures à prendre en cas d'incendie

Déplacer les contenants du lieu de l'incendie si cela peut être fait sans risque. Maintenir les contenants de stockage froids avec de l'eau pulvérisée. Les récipients chauffés peuvent éclater. Les récipients « vides » peuvent contenir des résidus du produit et être dangereux. Le produit n'est pas sensible aux chocs mécaniques ni aux décharges d'électricité statique.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Un appareil de protection respiratoire autonome à pression positive (APRA) et de l'équipement de protection complet sont requis en cas d'incendie.

Section 6 – MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Porter des vêtements et de l'équipement de protection individuelle, voir la Section 8.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Le produit déversé est glissant. Ne pas toucher le produit déversé accidentellement ni marcher dessus. Empêcher le personnel non indispensable et non équipé de protection de pénétrer dans la zone. Ventiler la zone et éviter de respirer la vapeur ou le brouillard. Neutraliser le déversement avec de l'acide dilué pour abaisser le pH. Contenir le déversement sous forme liquide en vue d'une récupération éventuelle ou absorber avec une matière sorbante compatible et pelleter à l'aide d'un outil anti-étincelles propre dans un contenant pouvant être scellé pour l'éliminer. De plus, en cas de gros déversement : Endiguer à bonne distance du déversement liquide pour le recueillir et l'éliminer plus tard.

Précautions pour l'environnement

Empêcher la matière de pénétrer dans les drains et les égouts.

Section 7 – MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sécurité de manutention

Tenir à l'écart des étincelles et des flammes. Ne pas respirer la vapeur ni le brouillard. Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail. Porter des gants/vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage. Bien se laver après toute manipulation.

Conditions de sécurité de stockage, y compris les incompatibilités

Maintenir le récipient fermé de manière étanche lorsqu'il n'est pas utilisé et lors du transport. Stocker les récipients dans un endroit frais et sec. Ne pas mettre sous pression, couper, souder, braser, souder au laiton, percer ou meuler les contenants. Tenir les contenants à l'écart de la chaleur, des flammes, des étincelles, de l'électricité statique ou d'autres sources d'inflammation. Les contenants vides peuvent contenir des résidus du produit et peuvent être dangereux. Ne pas stocker à des températures inférieures à 4,4°C (40°F).

Matières incompatibles

Acides forts, bases fortes, matières fortement oxydantes. Dégage de la chaleur lorsque dilué avec de l'eau. Peut être corrosif pour les métaux.

Fiche de données de sécurité

Nom de la matière : M-301 ARMAKLEEN

ID FDS : 82849 FR

Section 8 – CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites d'exposition des composants

Hydroxyde de potassium	1310-58-3
Canada	Plafond de 2 mg/m3
ACGIH	Plafond de 2 mg/m3
NIOSH	Plafond de 2 mg/m3

ACGIH – Valeurs limites d'exposition TLV (*Threshold Limit Values*) – Indices biologiques d'exposition BEI (*Biological Exposure Indices*)

Aucun des composants de ce produit ne comporte de valeur limite biologique.

Contrôles d'ingénierie

Fournir la ventilation générale nécessaire pour maintenir la concentration de vapeur ou de brouillard au-dessous des limites d'exposition applicables. Lorsqu'une ventilation générale adéquate n'est pas disponible, employer des enceintes isolées de sécurité, une ventilation par aspiration à la source ou d'autres installations techniques pour garder les concentrations dans l'air au-dessous des limites d'exposition applicables.

Mesures de protection individuelle, telles que l'emploi d'équipement de protection individuelle

Protection des yeux et du visage

Porter des lunettes de sécurité. Une protection supplémentaire telle que des lunettes de protection à coques, un écran facial ou un respirateur peut être nécessaire selon l'usage prévu et les concentrations de brouillard ou de vapeurs. Il est recommandé de disposer d'une douche oculaire et d'une douche de décontamination d'urgence. Le port des lentilles de contact n'est pas recommandé.

Protection des voies respiratoires

Utiliser des cartouches de filtre à particules de la série P- ou R- et anti-vapeurs organiques homologuées par le NIOSH lorsque la concentration de vapeur ou de brouillard dépasse les limites d'exposition applicables. La protection offerte par les respirateurs à adduction d'air filtré est limitée. Le choix et l'emploi de l'équipement de protection respiratoire doivent être conformes à la norme générale de l'industrie de l'OSHA (*OSHA General Industry Standard*) 29 CFR 1910.134 aux États-Unis ou à la norme de la CSA Z94.4 au Canada.

Recommandations sur les gants

Lorsqu'il y a risque de contact avec la peau, porter des gants imperméables au produit ; l'emploi de gants de caoutchouc naturel (latex) ou de gants équivalents n'est pas recommandé. Afin d'éviter le contact prolongé ou répété lorsqu'il y a risque de déversements et de projections, porter un écran facial, des bottes, un tablier, une combinaison complète ou d'autres vêtements adéquats de protection résistants aux produits chimiques. Lorsque le produit est chauffé et qu'il y a risque de contact avec la peau, porter des gants, des bottes et d'autres vêtements de protection thermorésistants.

Équipement de protection

L'équipement de protection individuelle doit être choisi en fonction des conditions d'utilisation de cette matière. Une évaluation des dangers présents dans l'aire de travail relativement aux besoins en EPI doit être effectuée par un professionnel qualifié conformément aux exigences réglementaires. L'EPI suivant doit être considéré comme le minimum requis : lunettes de sécurité, gants et sarrau de laboratoire ou tablier.

Fiche de données de sécurité

Nom de la matière : M-301 ARMAKLEEN

ID FDS : 82849 FR

Section 9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES
--

Apparence	Liquide clair de couleur légèrement paille	État physique	Liquide
Odeur	Légère	Couleur	Clair, couleur paille
Seuil olfactif	Non disponible	pH	13,8
Point de fusion	0°C (32°F)	Point d'ébullition	100°C (212°F)
Intervalle des points d'ébullition	Non disponible	Point de congélation	Non disponible
Vitesse d'évaporation	Non disponible	Inflammabilité (solide, gaz)	Non disponible
Température d'auto-inflammation	Non disponible	Point d'éclair	> 100°C (212°F)
Limite inférieure d'explosivité	Non disponible	Température de décomposition	Non disponible
Limite supérieure d'explosivité	Non disponible	Pression de vapeur	Non disponible
Densité de vapeur (air=1)	Non disponible	Densité relative (eau=1)	1,15
Solubilité dans l'eau	(complète)	Coefficient de partage : n-octanol/eau	Non disponible
Viscosité	Non disponible	Solubilité (Autre)	Non disponible
Masse volumique	Non disponible	Masse moléculaire	Non disponible
Composés organiques volatils (Tel que réglementé)	0 % en masse ; 0 lb/gallon US ; 0 g/L ; Conformément au 40 CFR Partie 51.100(s) Pression de vapeur du produit à 20°C = 17,5 mm Hg Le produit ne contient pas de solvant photochimiquement réactif Le produit ne contient aucun composé organique volatil, tel que défini dans les 40 CFR Partie 51.100(s)		

Section 10 – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Peut être corrosif pour les métaux. Réagit violemment avec les acides. Réaction exothermique avec les matières combustibles.

Stabilité chimique

Stable à des températures et pressions normales.

Risque de réactions dangereuses

La polymérisation est inconnue à des températures et pressions normales.

Conditions à éviter

Éviter les étincelles ou les flammes, la lumière solaire directe, l'humidité, les matières incompatibles.

Matières incompatibles

Métaux, eau, acides, oxydants, agents réducteurs, halogènes.

Fiche de données de sécurité

Nom de la matière : M-301 ARMAKLEEN

ID FDS : 82849 FR

Produits de décomposition dangereux

Vapeurs corrosives. Voir aussi la SECTION 5 : PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX.

Produits de décomposition thermique

Vapeurs corrosives.

Section 11 – DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies d'exposition probables

Respiratoire

Provoque de graves lésions des voies respiratoires.

Cutanée

Provoque des brûlures.

Oculaire

Provoque des brûlures oculaires.

Ingestion

Nocif par ingestion. Peut provoquer de graves brûlures de la bouche, de la gorge et du tube digestif.

Toxicité aiguë et chronique

Analyse des composants - DL50/CL50

Les composants de cette matière ont fait l'objet d'un examen dans diverses sources ; les paramètres ultimes choisis que voici sont publiés :

Eau (7732-18-5)

Oral DL50 Rat > 90 mL/kg

Hydroxyde de potassium (1310-58-3)

Oral DL50 Rat 284 mg/kg

Acide 3,5,5-triméthylhexanoïque (3302-10-1)

Oral DL50 Rat 1100 mg/kg ; Dermique DL50 Rat > 2000 mg/kg (aucun décès ne s'est produit)

Carbonate de potassium (584-08-7)

Oral DL50 Rat 1870 mg/kg

Alcools en C9-11 éthoxylés (68439-46-3)

Oral DL50 Rat 1400 mg/kg

Données sur la toxicité du produit

Estimation de la toxicité aiguë

Dermique	> 2000 mg/kg
Orale	790,986 mg/kg

Effets immédiats

Nocif par ingestion. Provoque des brûlures, des brûlures oculaires, des brûlures cutanées. Provoque de graves lésions des voies respiratoires.

Effets retardés

On ne dispose d'aucune information sur des effets nocifs importants.

Données sur l'irritation/la corrosivité

Provoque des brûlures. Provoque de graves lésions des voies respiratoires.

Sensibilisation respiratoire

D'après les informations dont on dispose actuellement, aucune sensibilisation connue chez l'homme n'est associée à ce produit.

Fiche de données de sécurité

Nom de la matière : M-301 ARMAKLEEN

ID FDS : 82849 FR

Sensibilisation cutanée

On ne dispose d'aucune information sur des effets nocifs importants.

Cancérogénicité des composants

Aucun des composants de ce produit n'est répertorié par l'ACGIH, le CIRC, le NTP, le DFG ou l'OSHA.

Mutagénicité pour les cellules germinales

D'après les informations dont on dispose actuellement, aucune tératogénicité connue n'est associée à ce produit. Des données expérimentales semblent indiquer que ce produit ne cause pas de mutagenèse.

Données sur les effets tumorigènes

On ne dispose d'aucune donnée.

Toxicité pour la reproduction

D'après les informations dont on dispose actuellement, aucune toxicité connue pour la reproduction n'est associée à ce produit.

Toxicité pour certains organes cibles – Exposition unique

Aucun effet important sur des organes cibles n'a été signalé.

Toxicité pour certains organes cibles – Exposition répétée

Aucun effet important sur des organes cibles n'a été signalé.

Danger par aspiration

D'après les données dont on dispose, les critères de classification ne sont pas rencontrés.

Troubles médicaux existants pouvant être aggravés par l'exposition

Les personnes souffrant déjà de troubles respiratoires (nez, gorge et poumons), oculaires (yeux) et/ou cutanés (peau) peuvent être plus sensibles aux effets de l'exposition.

Section 12 – DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Analyse des composants – Toxicité aquatique

On ne dispose d'aucune donnée sur l'écotoxicité des composants de ce produit.

Toxicité pour les invertébrés

On ne dispose d'aucune information supplémentaire.

Persistance et dégradabilité

On ne dispose d'aucune information sur le produit.

Potentiel de bioaccumulation

On ne dispose d'aucune information sur le produit.

Mobilité

On ne dispose d'aucune information sur le produit.

Section 13 – DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION DU PRODUIT

Méthodes d'élimination

D002. Éliminer conformément aux règlements fédéraux, provinciaux, d'État et locaux. Des règlements pourraient aussi s'appliquer aux contenants vides. La responsabilité de l'élimination correcte de la matière résiduelle incombe à son propriétaire. Contacter Safety-Kleen en ce qui concerne le recyclage ou l'élimination correct.

Section 14 – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Information du DOT américain :

Fiche de données de sécurité

Nom de la matière : M-301 ARMAKLEEN

ID FDS : 82849 FR

Appellation réglementaire : CORROSIVE LIQUID, BASIC, INORGANIC, N.O.S., (Contains: Potassium Hydroxide)

Classe de risques : 8

N° UN/NA : UN3266

Groupe d'emballage : II

Plaque(s)-étiquette(s) requise(s) : 8

Information de l'IATA :

Appellation réglementaire : CORROSIVE LIQUID, BASIC, INORGANIC, N.O.S., (Contains: Potassium Hydroxide)

Classe de risques : 8

N° UN : UN3266

Groupe d'emballage : II

Plaque(s)-étiquette(s) requise(s) : 8

Information sur le TMD canadien :

Appellation réglementaire : LIQUIDE CORROSIF, BASIQUE, INORGANIQUE, N.S.A. (Contient : Hydroxyde de potassium)

Classe de risques : 8

N° UN : UN3266

Groupe d'emballage : II

Plaque(s)-étiquette(s) requise(s) : 8

Section 15 – INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Règlements canadiens

LCPE – Liste des substances d'intérêt prioritaire

Aucun des composants de ce produit ne figure dans la liste.

Substances appauvrissant la couche d'ozone

Aucun des composants de ce produit ne figure dans la liste.

Conseil canadien des ministres de l'environnement – Recommandations pour la qualité des sols

Aucun des composants de ce produit ne figure dans la liste.

Conseil canadien des ministres de l'environnement – Recommandations pour la qualité de l'eau

Aucun des composants de ce produit ne figure dans la liste.

Réglementation fédérale des États-Unis

Cette matière contient un ou plusieurs des produits chimiques suivants tenus d'être identifiés en vertu de l'article 302 de la SARA (40 CFR 355 Appendice A), de l'article 313 de la SARA (40 CFR 372.65), de la CERCLA (40 CFR 302.4), de l'alinéa 12(b) de la TSCA, ou nécessitant un plan de sécurité du procédé (*process safety plan*) de l'OSHA.

Hydroxyde de potassium	1310-58-3
CERCLA :	QD (quantité à déclarer) finale de 1000 lb ; QD finale de 454 kg

Article 311/312 de la SARA (40 CFR 370 Sous-parties B et C)

Dangers aigus pour la santé : Oui **Dangers chroniques pour la santé :** Non **Incendie :** Non **Pression :** Non

Réactivité : Non

Analyse des composants – Inventaire

Eau (7732-18-5) ; Hydroxyde de potassium (1310-58-3) ; Acide 3,5,5-triméthylhexanoïque (3302-10-1) ; Gluconate de sodium (527-07-1) ; Alcools en C6-10 éthoxylés et propoxylés (68987-81-5) ; Carbonate de potassium (584-08-7) ; Alcools en C9-11 éthoxylés (68439-46-3)

É-U	CAN
-----	-----

Fiche de données de sécurité

Nom de la matière : M-301 ARMAKLEEN

ID FDS : 82849 FR

Oui	LIS
-----	-----

Règlements des États américains

Hydroxyde de potassium (1310-58-3)

MA	NJ	PA
Oui	Oui	Non

Non répertorié en vertu de la loi américaine intitulée *California Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act of 1986* (Proposition 65).

Section 16 – AUTRES INFORMATIONS

Classement des dangers selon la NFPA

Santé : 3 Incendie : 0 Réactivité : 1

Échelle des dangers : 0 = Minime 1 = Léger 2 = Modéré 3 = Grave 4 = Sévère

Résumé des changements

Révision pour respecter le SIMDUT canadien 2015.

Clé/légende

Autres informations

ACGIH - *American Conference of Governmental Industrial Hygienists* (États-Unis) ; BOD - *Biochemical Oxygen Demand* (DBO - demande biochimique en oxygène) ; C - Celsius ; CAN - Canada ; CA/MA/MN/NJ/PA – Californie / Massachusetts / Minnesota / New Jersey / Pennsylvanie* ; CAS - *Chemical Abstracts Service* (États-Unis) ; CFR - *Code of Federal Regulations* (code des règlements fédéraux) (É-U) ; CERCLA - *Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act* (États-Unis) ; CLP - *Classification, Labelling, and Packaging* (classification, étiquetage et emballage) ; CPR - *Controlled Products Regulations* (RPC - Règlement sur les produits contrôlés) (Canada) ; DOT - *Department of Transportation* (États-Unis) ; DSL - *Domestic Substances List* (LIS - Liste intérieure des substances) (Canada) ; EPA - *Environmental Protection Agency* (États-Unis) ; F - Fahrenheit ; EPCRA (*Emergency Planning and Community Right-to-Know Act*) (États-Unis) ; IARC - *International Agency for Research on Cancer* (CIRC - Centre International de Recherche sur le Cancer) ; IATA - *International Air Transport Association* (Association du Transport Aérien International) ; IDL - *Ingredient Disclosure List* (LDI - Liste de divulgation des ingrédients) (Canada) ; IDLH - *Immediately Dangerous to Life and Health* (présentant un danger immédiat pour la vie ou la santé) ; IMDG - *International Maritime Dangerous Goods* ; Kow - *Octanol/water partition coefficient* (Koe - coefficient de partage octanol-eau) ; LEL - *Lower Explosive Limit* (LIE - limite inférieure d'explosivité) ; LLV - *Level Limit Value* (Valeur seuil du niveau) ; LOLI - *List Of Lists*TM (liste des listes) - *ChemAdvisor's Regulatory Database* ; MAK - *Maximum Concentration Value in the Workplace* (valeurs de concentration maximales en milieu de travail) ; MEL - *Maximum Exposure Limits* (LSE - limites supérieures d'exposition) ; NDSL - *Non-Domestic Substance List* (Liste extérieure des substances) (Canada) ; NFPA - *National Fire Protection Agency* (États-Unis) ; NIOSH - *National Institute for Occupational Safety and Health* (États-Unis) ; NJTSR - *New Jersey Trade Secret Registry* (États-Unis) ; NTP - *National Toxicology Program* (États-Unis) ; OSHA - *Occupational Safety and Health Administration* (États-Unis) ; PEL - *Permissible Exposure Limit* (limite d'exposition admissible) ; RCRA - *Resource Conservation and Recovery Act* (États-Unis) ; SARA - *Superfund Amendments and Reauthorization Act* (États-Unis) ; STEL - *Short-term Exposure Limit* (limite d'exposition de courte durée) ; TDG - *Transportation of Dangerous Goods* (TMD - Transport de marchandises dangereuses) (Canada) ; TLV - *Threshold Limit Value* (valeur limite d'exposition) ; TSCA - *Toxic Substances Control Act* (États-Unis) ; TWA - *Time Weighted Average* (moyenne pondérée en fonction du temps) ; UEL - *Upper Explosive Limit* (LES - limite supérieure d'explosivité) ; UN/NA - *United Nations /North American* (Nations Unies / Nord-américain) ; US - *United States* (É-U – États-Unis) ; WHMIS - *Workplace Hazardous Materials Information System* (SIMDUT - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail) (Canada).

Autres renseignements

Le présent document a été préparé conformément aux exigences relatives aux FDS de la norme de l'OSHA américaine intitulée *Hazard Communication Standard 29 CFR 1910.1200* et du *Règlement sur les produits dangereux (RPD)* du Canada.

Avis de non responsabilité

Fiche de données de sécurité

Nom de la matière : M-301 ARMAKLEEN

ID FDS : 82849 FR

L'utilisateur assume tout risque se rattachant à l'utilisation de ce produit. Au meilleur de notre connaissance, les renseignements figurant dans la présente sont exacts. Toutefois, Safety-Kleen se dégage de toute responsabilité quelle qu'elle soit relative à l'exactitude ou au caractère complet des renseignements fournis dans la présente. Aucune représentation ou garantie, explicite ou implicite, du caractère de la qualité marchande ou de la convenance à une fin particulière ou de toute autre nature n'est exprimée par la présente en ce qui concerne les renseignements ou le produit auquel se rapportent lesdits renseignements. Les données contenues dans cette fiche s'appliquent au produit tel qu'il est fourni à l'utilisateur.